

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : viglain@wanadoo.fr
Tél. : 02.38.37.20.15

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 mars 2022
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

Convocation du 24/03/2022

Présents : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Eric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Fabien FAISEAU, Claude BERTHON, Dominique BILLOTEY, Sabine SEBBAN, Marine LEGRAND, Maxime DEKEUKELAERE, Helena BAFUNNO, Gabriel CALLARD, Anne-Sophie HODEAU, Guillaume QUETTIER.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Lucette BENOIST

1°) APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le Conseil Municipal approuve la séance du 10 février 2022 à l'unanimité.

2°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2021 (Commune, Services Eau et Assainissement) :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats suivants :

Commune :

Section de fonctionnement :

Recettes nettes : 687 367.78 €

Dépenses nettes : 647 414.44 €

Résultat excédentaire : 39 953.34 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 était excédentaire de : 140 138.40 €

Ce qui fait un excédent de clôture reporté de fonctionnement de l'exercice 2021 de :
180 091.74 €

Section d'investissement :

Recettes nettes : 229 680.08 €

Dépenses nettes : 245 783.96 €

Résultat déficitaire : 16 103.88 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 était excédentaire de : 85 208.37€

Ce qui fait un excédent de clôture reporté d'investissement de l'exercice 2021 de :
69 104.49 €

Service Eau :

Section de fonctionnement :

Recettes nettes : 90 668.93 €

Dépenses nettes : 96 603.26 €

Résultat déficitaire : 5 934.33 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 était excédentaire de : 61 249.09 €

Ce qui fait un excédent de clôture reporté de fonctionnement de l'exercice 2021 de :
55 314.76 €.

Section d'investissement :

Recettes nettes : 45 464.01 €

Dépenses nettes : 19 143.44 €

Résultat excédentaire : 26 320.57 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 était excédentaire de : 116 895.11 €

Ce qui fait un excédent de clôture reporté d'investissement de l'exercice 2021 de :
143 215.68 €.

Service Assainissement :

Section de fonctionnement :

Recettes nettes : 57 993.35 €

Dépenses nettes : 69 790.75 €

Résultat déficitaire : 11 797.40 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 était excédentaire de : 17 269.50 €

Ce qui fait un excédent de clôture reporté de fonctionnement de l'exercice 2021 de :
5 472.10 €.

Section d'investissement :

Recettes nettes : 33 586.62 €

Dépenses nettes : 13 335.50€

Résultat excédentaire : 20 251.12€

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 était excédentaire de : 230 710.38€

Ce qui fait un excédent de clôture reporté d'investissement de l'exercice 2021 de :
250 961.50 €.

3° ET 4°) AFFECTATION DES RESULTATS 2021 ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte les résultats de fonctionnement et vote les budgets.

Commune :

Affectation des résultats :

En recettes de fonctionnement à l'article 002 : 145 376.23 €

En recettes d'investissement à l'article 1068 : 34 715.51 €

Vote du budget primitif 2022 :

En recettes et dépenses de fonctionnement : 788 926.23 €

En recettes et dépenses d'investissement : 155 398.18 €

ATTRIBUTION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2022 :

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Désignation de l'Association ou de l'organisme	Ordinaire	Exceptionnelle
ACPG-CATM-TOE Viglain	340.00	
Coopérative scolaire de Viglain	775.00	
Ass. Des Parents d'Elèves Viglain	610.00	
Papillons blancs	80.00	
Club Gym Viglain	300.00	
Fondation Sologne	71.00	
Ass. Soins à domicile	600.00	
Club des Aînés Viglain	390.00	1000.00
Club Automodélisme Viglain	150.00	
Donneurs de sang	80.00	
Maison familiale de Gien	100.00	
Le Souvenir Français	20.00	
Maison Familiale de Férolles	50.00	
Ass. Départ. P.E.P. du Loiret	100.00	

Service Eau :

Affectation des résultats :

En recettes de fonctionnement à l'article 002 : 55 314.76 €

Vote du budget primitif 2022 :

En recettes et dépenses de fonctionnement : 145 823.78 €

En recettes et dépenses d'investissement : 184 849.68 €

Service Assainissement :

Affectation des résultats :

En recettes de fonctionnement à l'article 002 : 5 472.10 €

Vote du budget primitif 2022 :

En recettes et dépenses de fonctionnement : 72 599.10 €

En recettes et dépenses d'investissement : 282 588.50 €

5°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX 2022 :

Le maire présente l'état 1259 des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Taux actuel :

Taxe foncière (bâti) : 37.37 %

Taxe foncière (non bâti) : 48.85 %

Afin de maintenir un équilibre budgétaire dû à une inflation incertaine et pour compenser les baisses permanentes des dotations de l'état, le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'augmenter les taux des taxes directes locales 2022 d'un point,

Soit : Taxe foncière (bâti) : 38.37 %

Taxe foncière (Non bâti) : 49.85 %

6°) OFFRE D'UNE REVALORISATION DU LOYER D'UN OPERATEUR EN TELEPHONIE MOBILE :

Convention de location d'une partie des parcelles communales cadastrées **section AE n° 1017 et 1020**, situées lieudit « **ZA des Bruyères – route de Saint-Aignan** », commune de **(45600) VIGLAIN**, à la société VALOCÎME SAS.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **20 m²** environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel (ONTOWER) à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Le Conseil Municipal accepte le principe de changement de locataire et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire.

7°) TARIFS COMMUNAUX :

TARIFS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le maire interpelle son assemblée sur les résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 du compte administratif de l'eau et de l'assainissement qui dégagent un déficit.

Il propose d'augmenter les tarifs pour ce service.

Il rappelle les tarifs actuels :

Eau

Frais fixes annuels de services

Compteur n°1 Ø15 mm	:	34.00 €
Compteur n° 2 Ø20 mm	:	45.00 €
Compteur n° 3 Ø30 mm	:	60.00 €
Compteur n° 4 Ø40 mm	:	65.00 €
Frais de fermeture	:	31.00 €
Frais de réouverture	:	31.00 €
Tarif du m3 d'eau consommée	:	1.10 €
Le tarif pour le Syndicat des Eaux Neuvy-Guilly	:	1.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe les tarifs suivants :

Frais fixes annuels de services

Compteur n°1 Ø15 mm	:	45.00 €
Compteur n°2 Ø20 mm	:	55.00 €
Compteur n° 3 Ø30 mm	:	70.00 €
Compteur n° 4 Ø40 mm	:	70.00 €

Tarif du m3 d'eau consommé pour les abonnés à 1.20 € et 1.10 € pour le Syndicat des Eaux Neuvy/Guilly.

Cette augmentation sera applicable sur les mètres cubes d'eau consommés après le relevé de juillet 2022, pour la facturation établie en 2023.

Assainissement :

Les tarifs actuels

Frais fixe annuel par branchement	:	51.00 €
Tarifs du m3 d'eau usée rejetée	:	1.10 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe les tarifs suivants :

Frais fixe annuel par branchement	:	65.00 €
Tarifs du m3 d'eau usée rejetée	:	1.30 €

Cette augmentation sera applicable sur les mètres cubes d'eau usée rejetés après le relevé de juillet 2022, pour la facturation établie en 2023.

AFFAIRES DIVERSES :

- Le conseil municipal décide de mettre en place un système d'alarme pour la chaufferie Centrale Mairie/Ecole. L'entreprise HUSSONNOIS est retenue pour installer ce système permettant de prévenir à distance (sms, mail) d'un éventuel défaut sur les deux armoires de la chaufferie.
- Le conseil municipal décide de l'achat d'un masque (ensemble respiratoire gaz, vapeurs et particules) pour équiper les agents du service technique, lorsqu'ils descendent dans les postes de relevage du réseau d'eaux usées. Ce matériel sera commandé à CCF METAL.

Le Maire,
René HODEAU



